



MAIRIE DE NEUVY
21, route de Neung-sur-Beuvron
41250 NEUVY

☎ 02 54 46 42 69
✉ mairie@commune-neuvy.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMpte RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 11 2025**

L 'An deux mil vingt-cinq le 18 novembre à 19 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Neuvy dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Neuvy sous la présidence du Maire, Présents : MARION Patrick - BARBILLON Anne-Marie - BENEVAUT Annita - HENRY Martine DESPREZ Rudy - VOROBIEFF Serge - BESSONNIER Noël

Absent non excusé : Daniel DUFOUR

**Absentes excusées : BESSONNIER Sylvie (pouvoir BESSONNIER Noël)
GILBERT Delphine (pouvoir Anne-Marie BARBILLON)**

Convocation du : 03/11/2025

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Information :

Participation voyage scolaire THYS
Tour du Loir et Cher 2026
Point SATAS (réunion du 22/10/2025)
Arrêté Conseil Intracommunautaire

Ordre du jour :

- Délibération exonération taxe TEOM (affaire Gillet)
- Projet SCHOUWEY Examen du coût du raccordement électrique (devis Enedis)
- Borne électrique (SIDELC)

Questions diverses

Demander l'autorisation au CM d'ajouter à l'ordre du jour les 2 points suivants :

1. Délibération Modalités de composition du Conseil communautaire pour la prochaine mandature 2026-2032
2. Délibération révision des AC 2025 pour les communes

Décisions adoptées ou refusées par le conseil municipal

Objet de la délibération	Décision	Vote
Délibération sur l'exonération de la TEOM (Affaire Gillet)	Refus à l'unanimité	9 voix contre
Modalités de composition du Conseil communautaire (mandat 2026-2032)	Adoption à l'unanimité	9 voix pour
Révision des attributions de compensation (AC) 2025 pour les communes	Adoption à l'unanimité	9 voix pour

Comptes rendus des points abordés

- **Demande de subvention pour un voyage scolaire en Italie (collège Louis Pergaud, Neung-sur-Beuvron)** Le conseil municipal a **rejeté à l'unanimité** la demande d'aide financière formulée par l'établissement.
- **65^e Tour du Loir-et-Cher (2026)** Le conseil municipal a **approuvé à l'unanimité** :
 - Le passage de l'événement sur la commune.
 - L'octroi d'une subvention d'un montant **de 0,15 € par habitant** pour son organisation, **soit : 48.45€**.
- **Retour sur la réunion SATAS (22 octobre 2025)** Le maire a présenté un compte rendu de la visite du site de la SATAS, réalisée en présence d'EnerCVL et d'Alexandre LOCHE, Responsable du Service Urbanisme à la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Information sur les horaires d'éclairage du site :

- Du lundi au samedi : de 7 h à l'aube.
- Du lundi au vendredi soir : du coucher du soleil à 22 h.

• Projet d'alimentation électrique (Mr Schouwey) – Raccordement par Enedis

1. Le conseil municipal a **validé à l'unanimité** le devis transmis par Enedis, s'élevant à **1 684,80 €**.
2. En attente du devis de l'électricien pour :
 - La pose du tableau électrique.
 - La réalisation du contrôle Consuel.

• Installation d'une borne de recharge électrique (parking de la place du village)

Le conseil municipal a **approuvé à l'unanimité** la proposition du maire. **Action à engager** : Prise de contact avec le SIDELC pour étudier les modalités de mise en œuvre.

Fin de séance : 20 h Aucune question diverse n'a été soulevée lors de cette réunion.